

COMITE SYNDICAL DU 03 JUILLET 2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT n°6

Attribution du marché relatif au contrôle d'accès dans les déchèteries

| | | |
|--------------------------|----|---|
| Nombre de membres | | Date de la convocation :24 juin 2024 |
| En exercice | 27 | Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT |
| Présents | 17 | |
| Pouvoirs | 01 | |

Le Président,

RAPPELLE que le Comité Syndical a autorisé le Président par délibération D2024_15 à lancer, attribuer et signer le marché relatif contrôle d'accès dans les déchèteries,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2024,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres a retenu la société HORANET/INEO pour un montant estimatif de 307 106€40 TTC.

ANNONCE avoir contractualisé avec cette entreprise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le Président

Jean-Michel DEZELU

